

Avant-propos

L'ASN vient de préciser le cadre réglementaire des opérations de démantèlement des installations nucléaires de base dans une note du 17 février 2003 publiée sur le site internet de l'ASN, asn.gouv.fr, à l'issue d'un travail important visant à clarifier et simplifier les procédures administratives, tout en améliorant la prise en compte de la sûreté et de la radioprotection.

J'ai souhaité profiter de cette occasion pour faire le point sur la situation en France en matière de démantèlement. En effet, le paysage a beaucoup changé en quelques années, avec la décision récente d'EDF de démanteler immédiatement ses réacteurs de première génération et l'arrêt d'un grand nombre d'installations chez d'autres exploitants nucléaires.

Le démantèlement des installations nucléaires de base ne pose pas en général de difficulté technique majeure. Il s'agit cependant d'opérations de très longue haleine, qui sont des défis pour les exploitants en matière de gestion de projets, de maintien des compétences nécessaires, de coordination des différents travaux. Les risques en matière de sûreté et de radioprotection ne sont pas absents et doivent être considérés avec le sérieux nécessaire, ainsi bien sûr que les risques classiques afférents à tout chantier de construction ou de déconstruction.

L'argument du bénéfice de la décroissance radioactive en matière de radioprotection, qui était à la base de la stratégie

d'attente de plusieurs exploitants, n'apparaît plus aujourd'hui comme un facteur déterminant vis-à-vis d'autres enjeux, comme ceux liés à la perte de mémoire ou encore à l'image de l'entreprise.

La gestion des déchets issus du démantèlement doit être également effectuée avec rigueur, et les exploitants doivent mettre en place les filières d'élimination nécessaires si celles-ci n'existent pas.

Le démantèlement, métier d'émergence récente, sera amené à se développer fortement dans les prochaines années. Complémentaire des métiers de conception, de construction et d'exploitation des installations, il possède aussi des spécificités. L'ASN adapte donc ses procédures et son organisation pour contrôler dans les meilleures conditions possibles la sûreté et la protection contre les rayonnements ionisants lors de ces opérations.



André-Claude LACOSTE
Directeur général de la sûreté nucléaire
et de la radioprotection